

Conseil départemental de sécurité civile

A désigner : 8 maires (4 titulaires et 4 suppléants)

Renouvellement partiel : un titulaire non reconduit dans ses fonctions
(Fin du mandat en 2016)

Fréquence des réunions : une tous les deux ans. Les maires peuvent se faire représenter. Durée : 2 heures

Missions :

Cette instance a pour missions :

- de contribuer à l'analyse des risques et à la préparation des mesures de prévention et de gestion des risques ;
- de contribuer à la mise en œuvre de l'information sur les risques, notamment en donnant un avis sur les actions à mener pour mieux les connaître, sur les programmes municipaux de sensibilisation à la prévention des risques naturels et les autres documents d'informations élaborées en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement ;
- de dresser le bilan des catastrophes et de faire toutes les recommandations utiles dans ce domaine ;
- de concourir à la promotion du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers et du bénévolat en faveur de la sécurité civile

Désignation AMF 29 :

Titulaires	Suppléants
M. François CUILLANDRE <i>Maire de BREST</i>	M. Roger MELLOUËT <i>Maire de PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H</i>
M. Michaël QUERNEZ <i>Maire de QUIMPERLE</i>	M. Philippe PAUL <i>Sénateur-Maire de DOUARNENEZ</i>
Mme Gaëlle NICOLAS <i>Maire de CHATEAULIN</i>	M. Louis RAMONE <i>Maire de LANVEOC</i>
M. Daniel MOYSAN <i>Maire de CROZON</i>	Mme Agnès LE BRUN <i>Maire de MORLAIX</i>

Mise à jour : 7 juillet 2015